

Provisoire

18 juillet 2011

Original: français

Conseil économique et social**Session de fond de 2011****Compte rendu analytique provisoire de la 16^e séance (chambre A) (première partie)***

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 juillet 2011, à 15 heures

Président: M. Kapambwe..... (Zambie)*Puis:* M. Koterec (Vice-Président)..... (Slovaquie)*Puis:* M. Momen (Vice-Président)..... (Bangladesh)**Sommaire**Débat de haut niveau (*suite*)Examen ministériel annuel: mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation (*suite*)

Débat thématique: tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'éducation

*Présentation des rapports**Débat général*

* Le compte rendu analytique de la deuxième partie de la séance est publié sous la cote E/2011/SR.16/Add.1(A).

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 heures.

Débat de haut niveau *(suite)*

Examen ministériel annuel: mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation (point 2 b) de l'ordre du jour) *(suite)* (E/2011/83)

Débat thématique: tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'éducation (point 2 c) de l'ordre du jour) (E/2011/82 et E/2011/33)

Présentation des rapports

Le Président invite M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, à présenter les rapports du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel (E/2011/83) et sur les tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation (E/2011/82).

M. Sha Zukang (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant les principaux points des rapports du Secrétaire général, fait observer que les progrès ont été considérables mais inégaux. Le droit à une éducation de base est inscrit dans la plupart des législations nationales et de rapides progrès ont été accomplis sur la voie de l'enseignement primaire universel.

En Afrique subsaharienne, le taux net de scolarisation dans le primaire a augmenté de 31 % malgré les difficultés liées à l'infrastructure et au manque de ressources. Les filles constituent encore la majorité des enfants non scolarisés, mais la parité dans l'enseignement primaire existe déjà dans de nombreuses régions et les pays en développement s'en rapprochent. Des mesures ont été prises en faveur des enfants et des jeunes exposés à la marginalisation, de nombreux pays s'appuyant sur les bourses d'enseignement, les programmes de repas scolaires et d'autres mesures d'incitation pour faciliter l'accès à l'éducation.

Malgré ces progrès, de nombreux obstacles demeurent. L'achèvement d'un cycle complet d'études primaires de médiocre qualité ne garantit pas l'acquisition des savoirs de base. De nombreux enfants et jeunes adultes n'ont donc pas les qualifications nécessaires pour accéder à l'emploi. Les programmes de formation et d'enseignement sont souvent obsolètes et la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés perdure, en particulier dans les zones pauvres et rurales. Il est indispensable de relever ces défis pour ne pas remettre en question la réalisation d'autres objectifs de développement, qu'il s'agisse de la santé en matière de procréation, de la mortalité infantile, de l'économie ou du développement durable.

Les récentes crises ont eu de graves conséquences pour l'éducation, en particulier pour les filles, et la reprise économique demeure inégale et fragile. La hausse du prix des denrées alimentaires et l'insécurité alimentaire influent non seulement sur le taux de fréquentation scolaire, mais aussi sur les capacités d'apprentissage des enfants. La crise énergétique, les catastrophes naturelles et les changements climatiques empêchent également d'accéder à une éducation de qualité. Plus de 40 % des enfants non scolarisés dans le monde vivent dans des États dévastés par des conflits où les écoles, les élèves et les enseignants sont parfois délibérément pris pour cible.

Rappelant qu'il est indispensable de concerter les efforts pour relever l'ensemble de ces défis, M. Sha Zukang appelle l'attention sur les exposés nationaux facultatifs présentés dans le cadre du débat de haut niveau. D'une manière générale, il faut renforcer les partenariats mondiaux pour le développement, faire preuve d'une volonté politique forte et adopter une réflexion novatrice.

M^{me} Stewart (Présidente du Comité des politiques de développement), présentant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (E/2011/33), constate que malgré les progrès accomplis depuis 2000, l'objectif de l'éducation primaire pour tous risque de ne pas être réalisé d'ici à 2015 sachant que, en 2008, 68 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés.

L'augmentation de la scolarisation n'est pas forcément allée de pair avec une croissance économique plus rapide ou avec une productivité accrue, l'éducation dispensée étant de qualité insuffisante et inadaptée au marché du travail et à la situation économique sur le plan national. Dans les pays où le taux de création d'emplois est faible, les travailleurs qualifiés sont sous-utilisés, ce qui provoque une fuite des cerveaux, et les gains de productivité demeurent minimes. Même dans les pays où la demande de main-d'œuvre qualifiée est forte, le chômage est souvent élevé parmi les travailleurs qualifiés du fait de l'inadéquation des qualifications.

Pour résoudre ces problèmes, qui entravent la croissance et la mise en valeur des ressources humaines, il faut intégrer les politiques éducatives aux stratégies nationales de développement, en accordant une attention particulière à l'équité. Du primaire à l'enseignement supérieur, des réformes associant les prestataires de services éducatifs publics et privés sont indispensables. Il faut également réformer le cadre réglementaire de l'enseignement privé pour garantir une éducation de qualité adaptée aux besoins.

L'éducation permanente et la formation continue devaient être accessibles à tous les travailleurs, quelle que soit la taille de leur entreprise, pour faire face aux changements structurels de l'économie. Il faut créer des partenariats efficaces entre les employeurs publics et privés et les prestataires de services d'éducation, ainsi que des passerelles entre l'enseignement scolaire et non scolaire.

Le Comité des politiques de développement a formulé des recommandations tendant à : élaborer des indicateurs pour contrôler la qualité de l'enseignement auxquels pourraient être intégrés les objectifs du Millénaire pour le développement; replacer l'enseignement dans le contexte des stratégies de développement nationales; offrir les mêmes chances aux filles et aux garçons, aux groupes marginalisés et aux privilégiés; améliorer la formation et les conditions de travail des enseignants; renforcer la coopération et la coordination entre les secteurs public et privé; améliorer l'efficacité de l'aide internationale en évaluant les programmes de réforme et en identifiant les éléments fructueux ou infructueux des programmes.

M^{me} Stewart insiste sur les liens entre migration et développement dans le contexte des récentes crises mondiales qui se sont traduites par un ralentissement des flux migratoires internationaux et un durcissement des politiques migratoires. Elle déplore qu'il n'existe en matière migratoire aucun régime international officiel et demande à la communauté internationale de renforcer sa coopération dans ce domaine.

S'agissant des indicateurs et des méthodes utilisés pour recenser les pays les moins avancés, le Comité des politiques de développement a confirmé la validité des critères et les a affinés de manière à mieux faire apparaître la vulnérabilité structurelle causée par les changements climatiques.

Le Comité des politiques de développement a examiné les progrès en matière de développement en Guinée équatoriale et au Samoa, qui sont sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés. Il a pris note des mesures prises par le Samoa (qui sera retiré de la liste en 2014) pour relancer son économie après la crise économique de 2008 et le tsunami de 2009. L'Assemblée générale n'a pas encore donné suite à la recommandation tendant à ce que la Guinée équatoriale soit retirée de la liste des pays les moins avancés. Un retard prolongé risque d'être préjudiciable à la crédibilité des pays les moins avancés.

Le Président précise qu'il a contacté le Gouvernement de la Guinée équatoriale et l'Union africaine sur la question du retrait de la Guinée équatoriale de la liste des pays les moins avancés et qu'il attend une réponse des autorités guinéennes.

Débat général

Le Président ouvre le débat général en faisant remarquer que le thème de l'éducation est particulièrement pertinent dans le contexte actuel. Il est indispensable d'accorder une attention particulière à la qualité de l'éducation et à la nature des connaissances et compétences transmises, ainsi qu'à leur mise en pratique pour que l'éducation apporte une amélioration de la qualité de vie, des débouchés économiques et des conditions matérielles. Le cercle vertueux entre éducation de qualité et amélioration de la situation économique est au cœur de toutes les expériences de développement positives.

M. Argüello (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Conseil économique et social doit être prêt à faire face aux situations d'urgence et à assumer efficacement ses responsabilités en matière de coordination.

Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent les progrès importants accomplis vers la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale en matière d'éducation, en particulier s'agissant de l'accès de tous, sans discrimination, à l'enseignement primaire. À cet égard, les pays membres du Groupe des 77 et la Chine ont pris des mesures pour assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et pour intégrer l'éducation dans leurs stratégies de développement. Les progrès demeurent cependant inégaux et les défis sont encore nombreux.

Comme ils s'y sont engagés dans le Programme d'action de La Havane, le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à mettre fin à l'analphabétisme et à promouvoir l'éducation pour tous tout au long de la vie, en promouvant l'éducation de base, notamment pour les filles, et l'enseignement supérieur, ainsi qu'en renforçant l'infrastructure éducative et les méthodes d'éducation non formelle. La réalisation de ces objectifs exige d'améliorer l'approvisionnement en électricité, les transports et les moyens de communication, et de construire des classes et des écoles.

Convaincus qu'éducation et enseignement sont interdépendants et se renforcent mutuellement, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment l'importance des mesures de protection sociale pour assurer l'accès de tous à l'éducation, quel que soit l'âge et sans aucune forme de discrimination, notamment s'agissant des enfants de migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, y compris dans les pays en conflit ou qui se relèvent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Ils insistent également sur la nécessité de lever les obstacles à la pleine réalisation des droits des enfants vivant sous occupation étrangère.

Le Groupe des 77 et la Chine sont résolus à améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des enseignants grâce à des mesures d'incitation, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire. Les technologies de l'information et de la communication et les transferts de technologie doivent être intégrés aux stratégies relatives à l'éducation.

Le Groupe des 77 et la Chine appellent la communauté internationale à renforcer l'aide publique au développement, à fournir une aide financière et technique plus prévisible et plus importante et à tenir compte des priorités nationales.

M^{me} Bernatowicz (Observatrice de la Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Monténégro), des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) ainsi que de l'Ukraine, dit qu'il faut réduire les inégalités en matière d'accès à l'éducation, garantir la qualité de l'éducation et promouvoir les enseignements secondaire et supérieur.

Une grande partie de l'aide internationale est consacrée à l'éducation et de nombreux pays à faible revenu ont augmenté les crédits budgétaires alloués à ce secteur mais, d'une manière générale, les dépenses budgétaires affectées à l'éducation dans les pays en développement sont inférieures aux objectifs fixés. Il faut donc diversifier les sources de financement et faire preuve d'innovation, à l'échelle nationale et internationale, étant entendu que la mobilisation des ressources nationales demeure essentielle. L'ensemble des parties prenantes doivent réaliser des gains d'efficacité, mieux appliquer les bonnes pratiques, concerter leurs efforts et réduire le coût des transactions pour les pays en développement.

L'Union européenne s'emploie énergiquement à aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'éducation, qui restent au cœur de l'action qu'elle mène en faveur du développement. En 2010, malgré la crise financière et économique mondiale, l'Union européenne a consacré 0,43 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD), ce qui la place au premier rang des donateurs en matière d'APD. Dans le domaine de l'éducation, la Commission européenne a prévu d'affecter, pour la période 2007/08-2013, environ 1,3 milliard d'euros aux pays d'Asie, d'Amérique latine et de la région méditerranéenne et 400 millions d'euros aux pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes, auxquels s'ajoutent 3,8 milliards d'euros d'aide au financement du budget de divers États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, essentiellement. Les États membres de l'Union européenne consacrent également une part importante de leur aide à des programmes d'éducation. La Commission européenne estime que, depuis 2004, cette assistance a permis de scolariser plus de 9 millions d'élèves dans le primaire et de former plus de 700 000 instituteurs. Il convient cependant de garder à l'esprit que l'APD ne peut avoir qu'un rôle catalyseur et que le financement de l'éducation doit être envisagé de manière globale. Il importe notamment de trouver des sources de financement novatrices et de faire appel à des fonds provenant du secteur privé et de fondations. Enfin, il convient de continuer d'œuvrer à la pleine réalisation du droit de chacun à l'éducation, ce qui implique de se doter de systèmes d'enseignement de qualité à tous les niveaux et dans tous les domaines.

M. Namwandi (Namibie), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), indique que celle-ci s'associe à la déclaration faite par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les pays de cette région déploient des efforts considérables pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Certains d'entre eux ont accompli des progrès importants, en particulier en ce qui concerne l'accès universel à l'enseignement primaire et la scolarisation des filles. Dans certains pays, tels que le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et Maurice, le nombre de filles scolarisées dépasse celui des garçons.

Les États membres de la SADC ont adopté un protocole relatif à l'éducation et à la formation qui vise à assurer l'uniformisation de leurs systèmes éducatifs. Le programme sous-régional ainsi mis en œuvre est conforme au programme continental de l'Union africaine, à savoir le plan d'action Seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015), qui est lui-même conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement et porte notamment sur la formation des enseignants, l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement dans des situations difficiles et la gestion de la qualité. Par ailleurs, les États membres de la SADC ne ménagent aucun effort pour assurer l'égalité des sexes dans l'éducation, accroître le nombre d'enseignantes à tous les niveaux et mettre en place des conditions d'enseignement qui tiennent compte des disparités entre les sexes. Les États membres de la SADC s'emploient également à mettre en œuvre le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie qui a été adopté lors de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie, qui s'est tenue à Dakar en 2006.

La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du plan d'action Seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique et du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie est d'ordre financier. À cet égard, la SADC compte sur le soutien de la communauté internationale, de ses partenaires de développement et des acteurs du secteur privé et appelle les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont pris en diverses occasions.

S'exprimant au nom de la Namibie, M. Namwandi indique que son pays s'associe à la déclaration faite par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Depuis l'indépendance de la Namibie, en 1990, le Ministère de l'éducation s'est fixé pour objectifs, notamment, de garantir l'accès à l'éducation dans des conditions d'équité et d'assurer la qualité et l'efficacité de l'enseignement. Le Gouvernement veille à ce que des ressources suffisantes soient affectées à l'éducation. En 2010, 23 % du budget national a été consacré à l'éducation, ce qui représente 7,5 % du produit intérieur brut (PIB). Les infrastructures ont été améliorées, au niveau tant primaire que secondaire, et le nombre d'enseignants formés a augmenté.

Le Gouvernement namibien est déterminé à atteindre les objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement. Le taux de scolarisation dans le primaire et le premier cycle du secondaire a connu une augmentation sans précédent, pour atteindre 98 %, les filles étant parfois plus nombreuses que les garçons. Le taux d'alphabétisation, qui était de 30 % avant l'indépendance, a été porté à 75 %. Plus de 70 % des personnes bénéficiant d'un programme d'alphabétisation sont des femmes, ce qui contribue de manière importante à leur autonomisation au sein de la société. Le nombre de personnes faisant des études supérieures est passé de 2 000 en 1990 à plus de 42 000.

Malgré les progrès accomplis, de nombreux défis doivent encore être relevés, notamment: assurer une croissance économique suffisante pour améliorer les résultats en matière d'éducation, attirer des enseignants qualifiés, en particulier dans les régions rurales, dispenser des formations techniques et professionnelles adaptées, surmonter les répercussions du VIH/sida et intégrer les technologies de l'information et de la communication. À cet égard, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement constitue une responsabilité collective et doit faire l'objet d'une action concertée de l'ensemble des parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG).

M. Asselborn (Observateur du Luxembourg) indique que le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration faite par la Pologne au nom de l'Union européenne. Des progrès considérables ont été réalisés depuis que les membres de la communauté internationale se sont engagés à assurer l'éducation universelle, en particulier en matière de taux de scolarisation, de disparités entre les sexes et d'alphabétisation. Cependant, l'écart entre les objectifs de l'Éducation pour tous fixés en 2000 et les progrès réalisés reste très important. Il importe de redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement, et de fonder l'action menée sur une approche intégrée. Un effort financier important doit également être consenti, y compris par la communauté internationale, qui doit honorer les engagements pris à cet égard. Pour sa part, le Luxembourg a consacré, en 2010, 1,09 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Cette aide, qui est non liée, est entièrement allouée sous forme de dons. Les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle comptent parmi les domaines prioritaires sur lesquels portent la coopération bilatérale luxembourgeoise et le pays y consacre quelque 10 % de son APD.

La protection contre la violence est l'une des conditions clefs de l'exercice du droit à l'éducation. Or les parties tant étatiques que non étatiques impliquées dans des conflits armés prennent de plus en plus souvent pour cible les civils, les infrastructures civiles, les écoles et les écoliers, en violation flagrante du droit international et dans une impunité quasi

totale. M. Asselborn se félicite, à cet égard, de l'initiative en cours au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à faire des attaques contre les écoles et les hôpitaux un motif d'inscription, au même titre que les quatre autres violations graves des droits des enfants, sur les listes des parties qui sont annexées aux rapports du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et à ouvrir la voie à l'imposition de sanctions à l'encontre des responsables. Ce nouveau pas important sur la voie du renforcement du système de protection devra être accompagné de mesures supplémentaires visant à venir en aide aux 28 millions d'enfants privés d'éducation en raison de conflits armés. La crise cachée de l'éducation dans les pays touchés par un conflit constitue un problème mondial qui appelle une action internationale.

M. Koterec (Slovaquie), Vice-Président, prend la présidence.

M. El-Din Moussa (Égypte) dit que, depuis la révolution du 25 janvier 2011, l'Égypte a radicalement changé la manière dont elle aborde les questions de développement. La situation actuelle oblige le pays à exploiter plus efficacement les ressources humaines considérables dont il dispose. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'éducation et les objectifs de l'Éducation pour tous, l'Égypte met en œuvre un plan ambitieux qui s'articule autour de quatre axes. Premièrement, elle s'efforce d'assurer à tous l'égalité des chances, de réduire les disparités entre garçons et filles en matière de scolarisation, de lutter contre l'abandon scolaire, en particulier chez les pauvres, d'éliminer l'analphabétisme et de promouvoir l'éducation des adultes. L'Égypte est ainsi parvenue à assurer à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans un accès à l'instruction élémentaire, sans discrimination, et elle prévoit que 10 % des enfants ayant des besoins particuliers seront intégrés au système éducatif ordinaire d'ici à 2012. Deuxièmement, elle entend consacrer davantage de ressources à la modernisation des infrastructures scolaires et diversifier les sources de financement de l'enseignement. Troisièmement, elle veille à garantir la qualité de l'enseignement par la mise en œuvre d'une réforme de l'enseignement préuniversitaire, l'intégration des technologies de l'information et de la communication, la mise en valeur des ressources humaines et l'adoption de normes relatives à l'éducation. Quatrièmement, elle s'attache à renforcer les partenariats noués avec tous les acteurs aux niveaux local, national, régional et international.

Le processus de réforme engagé a permis, notamment, d'augmenter régulièrement les taux de scolarisation, en particulier dans le primaire, et d'étendre les services d'enseignement préscolaire. L'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans le primaire a également été réduit. Cependant, malgré les progrès accomplis, l'Égypte est aux prises avec un certain nombre de problèmes importants qu'elle doit s'employer à résoudre en augmentant les ressources consacrées à l'enseignement obligatoire, en renforçant les capacités des enseignants et en liant l'enseignement et la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi. De manière générale, l'Égypte, au lendemain d'une révolution qui a marqué les esprits, a besoin de poursuivre sa coopération avec la communauté internationale pour mener à bien son processus de réforme.

M. Nuh (Observateur de l'Indonésie) dit que l'éducation constitue l'un des piliers sur lesquels doit reposer l'action visant à assurer une croissance économique équitable et bénéfique pour tous ainsi qu'un développement durable. Il importe, à cet égard, d'accroître les investissements destinés à permettre à tous d'accéder à un enseignement de qualité, notamment les pauvres et les personnes habitant dans des zones reculées. Pour atteindre les objectifs de développement fixés par la communauté internationale, l'Indonésie met en œuvre une politique visant à assurer à chacun la jouissance du droit à l'éducation tout au long de sa vie et à mettre l'enseignement au service d'un développement durable. Elle s'emploie en particulier à assurer un accès suffisant à l'éducation aux communautés marginalisées et aux enfants vivant dans des zones touchées par des catastrophes naturelles.

En outre, elle met en œuvre diverses politiques et stratégies visant à lui permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 2015, à savoir, notamment, la mise en place de services d'enseignement préscolaire intégrés et d'infrastructures d'enseignement et de formation des enseignants, en particulier dans les régions défavorisées et reculées, et l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé grâce au renforcement et à la validation des compétences des enseignants. Enfin, si la volonté politique est indispensable pour mettre en place le cadre et les politiques nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et stratégies nationaux voulus pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous, l'action des gouvernements ne suffit pas. Il importe de renforcer les efforts déployés par la mise en place de partenariats dynamiques avec les acteurs du secteur privé et les autres parties prenantes.

M. Simão (Observateur de l'Angola) dit que le droit de chacun à l'éducation constitue un droit de l'homme fondamental. La Constitution angolaise garantit le droit à l'instruction élémentaire et sa législation rend la scolarité obligatoire et gratuite pour tous les enfants aux niveaux primaire et secondaire.

En avril 2002, avec la paix retrouvée, le Gouvernement angolais s'est engagé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de l'Éducation pour tous. Dans ce contexte, il a pris 11 engagements en faveur de l'enfant, qui font l'objet d'un partenariat plurisectoriel et pluridisciplinaire, toutes les forces vives de la société angolaise se mobilisant en faveur de l'éducation.

Depuis 2004, le Gouvernement met en œuvre une réforme du système éducatif et de la formation, axée sur six grands objectifs: l'expansion du réseau scolaire, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement, la valorisation de l'enseignant, la réduction de l'analphabétisme, la réduction de la pauvreté et la santé pour tous les enfants.

D'après les statistiques officielles du Ministère de l'éducation, le nombre d'enfants scolarisés a plus que doublé entre 2002 et 2010, notamment grâce à la construction et à la réhabilitation d'établissements scolaires.

Concernant la formation des enseignants, un projet est mené par le Ministère de l'éducation en partenariat avec l'Union européenne, l'UNESCO et l'UNICEF, pour améliorer l'accès à un enseignement primaire de qualité. D'après une évaluation interne portant sur la période 2009-2010, le taux de réussite scolaire a progressé de 3,6 %, tandis que le taux de redoublement a diminué de 1,7 % et le taux d'abandon scolaire de 3,3 %. Conscient de l'importance des enseignants pour la qualité et l'efficacité du système éducatif, le Gouvernement angolais réfléchit actuellement à des programmes et des dispositions législatives pour valoriser les carrières d'enseignant.

Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), le Gouvernement angolais a mené avec succès une stratégie centrée sur l'alphabétisation et le rattrapage scolaire qui a permis au pays d'atteindre l'objectif de réduction progressive de l'illettrisme et de l'analphabétisme parmi les adolescents, les jeunes et les adultes. Les réformes dans le domaine de l'éducation abordent aussi des sujets actuels importants comme la lutte contre le VIH/sida et le paludisme, l'écologie, l'égalité entre les sexes et la pratique sportive, avec l'appui financier et matériel du Gouvernement et le soutien des enseignants, des chefs d'établissements, des inspecteurs de l'éducation, des parents d'élèves, des Églises, des administrations locales, des ONG et de la société civile.

M. Ongeri (Observateur du Kenya) appuie les déclarations faites par les pays d'Afrique et par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Conscient de l'importance de l'éducation, le Kenya a inclus dans sa nouvelle Constitution une disposition énonçant que chaque enfant a droit à une éducation de base gratuite et obligatoire. Il est convaincu que pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'éducation, d'autres OMD comme la

sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, l'eau et l'assainissement, et l'environnement sont aussi des priorités essentielles. Les plus pauvres sont souvent contraints à des choix difficiles entre l'éducation et d'autres nécessités vitales comme l'alimentation et la santé. Le Gouvernement kényen éprouve des difficultés, étant donné la situation économique actuelle, à nourrir un nombre croissant d'enfants qui en ont besoin, auquel s'ajoutent les 50 000 enfants sortant chaque année du programme d'alimentation scolaire financé par le Programme alimentaire mondial (PAM). Il exhorte donc le PAM à revenir sur sa décision concernant ce programme.

Le Gouvernement kényen s'emploie à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement. Il a introduit la gratuité de l'enseignement primaire en 2003 et la gratuité de l'enseignement secondaire en 2008. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires publiques a ainsi augmenté de 5,9 millions en 2003 à 9,38 millions en 2010, et le nombre d'inscriptions dans les écoles secondaires de 1,38 million en 2008 à 1,70 million en 2010. Le Gouvernement a augmenté la part du budget consacrée à l'éducation au cours des dernières années, celle-ci atteignant 16 % du budget total en 2010.

Un grand nombre de Kényens vivent dans des zones arides et semi-arides et le pays accueille un grand nombre de réfugiés. Le Gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives pour faire en sorte que les enfants concernés aient accès à l'éducation. En outre, le Kenya est actuellement coordonnateur du Cercle international de qualité sur l'éducation pour la paix, initiative de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA).

Les disparités entre les sexes en matière d'éducation constituent un échec au regard des objectifs définis lors des conférences internationales et dans les conventions et déclarations auxquelles bon nombre de pays en développement ont souscrit. Pour sa part, le Kenya a pratiquement atteint la parité avec des taux de 0,97 pour l'enseignement primaire et de 0,87 pour l'enseignement secondaire. Le programme d'enseignement sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) introduit récemment dans les écoles primaires et secondaires permet de former les jeunes à ces compétences et de développer leur sens de l'innovation.

Des partenariats public-privé robustes et souples peuvent aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs dans le domaine de l'éducation. La part du budget kényen allouée à l'éducation est encore inférieure à l'objectif de 20 % fixé dans la Déclaration de Dakar, ce qui exige un effort supplémentaire de sa part et de la part des partenaires de développement, qui sont instamment invités à honorer leurs engagements dans ce domaine.

M. Moundounga (Gabon) s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine et souscrit aux interventions de la Pologne (au nom de l'Union européenne), du Luxembourg, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Angola, du Kenya et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). L'école est gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans au Gabon depuis 1966. Le renforcement du système éducatif à partir de l'accession au pouvoir du Président Omar Bongo a permis au Gabon d'atteindre un taux de scolarisation de 98 % pour le primaire et un niveau de scolarisation égal pour les filles et les garçons. À partir de 1990, des revendications politiques et syndicales exprimées en milieu scolaire ont mis entre parenthèses tous les programmes de renforcement des capacités et des infrastructures et d'équipement ainsi que la mise en œuvre des réformes, ce qui s'est soldé par une déstructuration de l'ensemble du système éducatif gabonais. Le constat dressé par le Président Ali Bongo Ondimba à son arrivée au pouvoir en août 2009 faisait état d'un taux de redoublement préoccupant, d'un taux d'abandon scolaire élevé et d'une grave inadéquation entre la formation et l'emploi. Un certain nombre de programmes ont été adoptés afin notamment de généraliser l'enseignement préscolaire dès l'âge de 3 ans; d'introduire l'apprentissage de l'informatique et de l'anglais dès le primaire; d'abolir l'exclusion scolaire dans le secondaire; d'introduire l'apprentissage d'une deuxième langue

étrangère dès la classe de sixième; de renforcer la formation professionnelle et de diversifier l'offre de formation dans l'enseignement supérieur; de développer la formation des enseignants; d'organiser des concours scolaires et universitaires dans les domaines sportif, scientifique et culturel. En outre, des partenariats public-privé ont été conclus avec Total Gabon pour les métiers du pétrole et du gaz; avec le groupe Veolia et l'École internationale de Ouagadougou pour les métiers de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement; avec Comilog (groupe Eramet) pour les métiers des mines et des terres rares; avec le groupe BGF Bank pour les métiers des sciences de gestion. Un certain nombre d'autres domaines de partenariat ont été définis pour lesquels le Gabon est ouvert à d'autres partenariats avec tous les partenaires de développement publics ou privés.

M. Mazariegos (Guatemala) dit que le programme de gouvernement mis en place par le Président Álvaro Colom depuis son accession au pouvoir en janvier 2008 met l'accent sur le développement social, notamment la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté. Il a été créé un programme intitulé «Mi familia progresa» («Ma famille progresse») pour aider financièrement les familles des municipalités les plus pauvres du pays qui inscrivent leurs enfants à l'école et les font suivre dans un centre de soins de santé jusqu'à l'âge de 15 ans. En septembre 2008, le Président de la République a pris des mesures pour donner effet à la gratuité de l'éducation et de la santé inscrite dans la Constitution.

Les cinq axes de la politique gouvernementale dans le domaine de l'éducation sont la qualité de l'enseignement, l'amélioration de la couverture éducative, l'égalité devant l'éducation, le renforcement du bilinguisme interculturel et la mise en œuvre d'un modèle de gestion transparent. La création récente du Conseil national de l'éducation, auquel participent les 14 principales organisations de la société civile, a permis des progrès significatifs dans la couverture éducative, qui atteint près de 99 % pour le primaire. Le taux d'analphabétisme a diminué de 22,6 % à 18,4 % au 31 décembre 2010 et l'objectif est de le réduire à 17 % en 2011. Ce résultat a été obtenu avec l'appui de l'UNESCO et d'un programme d'aide cubain.

Les mesures particulières suivantes ont été mises en place: programmes pour l'apprentissage de la lecture, des mathématiques et d'une culture de paix; politiques visant à garantir l'accès des enfants et des jeunes ayant des besoins spéciaux à une éducation de qualité; réforme des programmes en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement; formation d'enseignants professionnalisés, avec l'appui de l'université d'État; renforcement de l'appui matériel aux écoles; mise en place en 2011 d'un programme pilote visant à fournir des uniformes scolaires à 200 000 enfants résidant dans des zones urbaines sensibles et marginalisées de trois départements du pays; mise en place d'une politique pour l'égalité entre les sexes et entre les groupes ethniques.

En ce qui concerne l'éducation bilingue interculturelle, l'accent est mis sur la réforme des programmes, la formation, l'accompagnement technique et pédagogique, la création de supports pédagogiques et l'évaluation de l'enseignement. Dans le domaine de la valorisation des carrières d'enseignant, un programme a été mis en place pour assurer différents services sociaux aux enseignants et aux membres de leur famille et compte actuellement près de 100 000 bénéficiaires. Une revalorisation sans précédent de 36,6 % du salaire des enseignants a été opérée en trois ans et demi. Le budget de l'éducation a augmenté de 103 % entre 2008 et 2011; il représente actuellement environ 2,5 % du PIB et devrait passer à 3,3 % du PIB en 2011. Au total, le pays compte aujourd'hui un million d'élèves supplémentaires inscrits à l'école. Plus de 60 000 nouveaux enseignants ont été engagés; plus de 4 000 salles de classe ont été construites, soit l'investissement le plus important dans les infrastructures éducatives en un demi-siècle.

M. Dahinden (Suisse) dit que l'éducation est considérée non seulement comme un facteur de développement, mais aussi comme l'une des finalités du développement.

Soulignant l'importance du Cadre d'action de Dakar concernant l'Éducation pour tous, la Suisse est particulièrement préoccupée par le peu d'attention que reçoivent certains objectifs, en particulier la qualité de l'éducation, ainsi que le développement des compétences professionnelles et l'alphabétisation des adultes. Elle mène donc une action résolue dans ces domaines, notamment en appuyant des acteurs de la société civile. Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des objectifs de l'Éducation pour tous, en particulier auprès des populations marginalisées des pays pauvres qui sont exclues des systèmes d'éducation officiels. La Suisse recommande en conséquence que le rôle des acteurs de la société civile et du secteur privé soit reconnu et que leurs actions soient soutenues, en particulier pour ce qui concerne l'éducation de base des jeunes et des adultes analphabètes. Elle estime néanmoins que l'éducation de base constitue un bien public et doit le demeurer. Les systèmes d'éducation tant formels qu'informels contribuent à la réalisation du droit à un enseignement de base pour tous. Pour atteindre les groupes marginalisés, l'accent doit être mis sur des offres éducatives de qualité, conçues avec des acteurs locaux, qui reposent sur les langues nationales en combinaison avec les langues internationales, et articulent éducation de base et formation professionnelle. Il est enfin impératif d'intégrer ces offres dans les programmes éducatifs nationaux et de favoriser leur reconnaissance par l'État, qui est appelé à participer à leur financement.

M. Yamahana (Japon) exprime la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple japonais pour la solidarité qui leur a été témoignée par la communauté internationale au lendemain de la catastrophe de grande ampleur survenue au Japon au mois de mars 2011. L'activité économique s'est redressée rapidement dans les régions touchées où environ 90 % des centres de production devraient être rétablis dans le courant de l'été. La demande liée à la reconstruction devrait aussi favoriser le redressement de l'économie japonaise au cours du deuxième semestre. M. Yamahana souligne que le meilleur moyen de soutenir son pays est de continuer de s'y rendre pour les affaires, les voyages et les études.

Afin de dégager des fonds pour la reconstruction, le Japon a dû réduire en partie son budget d'aide publique au développement (APD) à titre de mesure temporaire, uniquement pour l'exercice en cours. Cette mesure n'a cependant pas d'incidence sur les projets d'assistance bilatéraux du Japon ou les activités de l'ONU. Il fera tout son possible pour allouer ce budget réduit dans les meilleurs délais. Le Gouvernement japonais accorde beaucoup d'importance à son appui au secteur de l'éducation dans le cadre de la coopération internationale. Le Japon est déterminé à poursuivre la mise en œuvre des engagements pris par son Premier Ministre, M. Naoto Kan, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment l'engagement financier à hauteur de 3,5 milliards de dollars des États-Unis sur cinq ans pour l'éducation à partir de 2011.

Pour relever les défis qui subsistent dans le secteur de l'éducation, il importe de recenser les facteurs de blocage et d'appliquer des solutions concrètes qui soient efficaces et durables sur le terrain, ce qui passe par des échanges d'expérience entre les pays et les organisations internationales. Le Japon est disposé dans cette perspective à diffuser largement son modèle pour l'éducation de base en collaborant avec un grand nombre de pays en développement, de pays donateurs, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile. Ce modèle figure sur la liste des bonnes pratiques établie à l'intention des pays et des organisations internationales lors de la réunion de suivi des OMD qui s'est tenue à Tokyo en juin 2011.

M^{me} Damyanova (Observatrice de la Bulgarie) s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, qui sera membre du Conseil économique et social en 2012, appuie pleinement le Conseil en sa qualité de principal organe chargé de la coordination, de l'examen et de l'application des recommandations adoptées par l'ONU sur les questions internationales d'ordre économique, social et environnemental. L'éducation

est d'une importance cruciale pour réaliser l'ensemble des OMD et assurer une croissance économique soutenue et partagée et un développement durable.

Sur le plan national, les investissements dans l'éducation de la petite enfance sont prioritaires pour le Gouvernement bulgare. En 2010, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sciences a modifié la législation pour rendre l'école maternelle obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 5 ans. Les deux années de formation obligatoires avant le primaire ont pour objectif de réduire le nombre d'enfants qui n'ont jamais été scolarisés et de prévenir l'abandon scolaire. Cette étape contribue à la socialisation des enfants, surtout de ceux qui ne sont pas de langue maternelle bulgare.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, la journée scolaire entière (matin et après-midi) a été introduite progressivement à partir de l'année scolaire 2010/11 pour tous les élèves dès la première année du primaire, et également pour la deuxième année à partir de la rentrée 2011/12. Une initiative pour la formation à l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge a été introduite à la rentrée scolaire 2010/11 dans 200 établissements primaires pilotes de tout le pays.

La nouvelle loi sur l'éducation préscolaire et scolaire présente une vision concertée de la réforme et de l'évolution future du système. Toutes les parties prenantes ont participé aux débats et à l'élaboration du projet. D'autres documents normatifs sont en cours d'élaboration dans ce domaine.

M. Mammad-Quliyev (Observateur de l'Azerbaïdjan) dit que l'éducation est un facteur essentiel pour la réalisation des OMD et doit donc constituer une priorité permanente pour la communauté internationale. L'Azerbaïdjan considère cependant que les objectifs de l'Éducation pour tous ne sauraient être pleinement atteints si l'on se limite à l'éducation de base sans prendre en considération d'autres aspects essentiels comme l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur. Le développement du système éducatif s'inscrit dans le cadre de la modernisation du pays. Les priorités consistent: premièrement, à mettre le système éducatif en adéquation avec les normes internationales relatives à l'éducation; deuxièmement, à donner la possibilité aux citoyens du pays de suivre des études dans les meilleures universités du monde par des aides financières; troisièmement, à permettre à des étudiants de 70 pays de venir étudier en Azerbaïdjan. Des programmes de formation spécialisée sur la diplomatie et l'industrie pétrolière et gazière sont organisés à l'intention de jeunes cadres de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Des bourses complètes commencent à être versées à de jeunes étudiants de l'école de diplomatie. M. Mammad-Quliyev invite les experts à se pencher sur la proposition de la délégation azerbaïdjanaise de création d'un centre de formation professionnelle internationale destiné aux étudiants des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement. Enfin, en tant que pays donateur émergent, l'Azerbaïdjan réalise déjà avec succès un certain nombre de programmes de renforcement des ressources humaines et de développement des infrastructures éducatives dans des pays en développement.

M. Gatilov (Fédération de Russie) fait observer que pour atteindre les objectifs ambitieux convenus à l'échelle internationale en matière d'éducation, il est indispensable de renforcer la coopération avec d'autres parties prenantes et de mieux hiérarchiser les activités. L'accent doit être mis sur l'aide à apporter aux pays qui rencontrent les plus grandes difficultés dans ce domaine, et l'on doit s'employer plus activement à mobiliser des ressources bilatérales et multilatérales en vue de combler le déficit en matière de financement de l'éducation dans les pays en développement. Saluant le travail accompli par l'UNESCO et d'autres organisations internationales, M. Gatilov souligne que sans l'adoption de mesures concrètes aux plans national et international, il y a peu de chances que l'on parvienne à mettre en œuvre l'Éducation pour tous.

Forte de son système efficace d'enseignement élémentaire, secondaire et professionnel, de sa riche expérience et de ses compétences reconnues, ainsi que de ses traditions bien ancrées en matière d'éducation et de sciences fondamentales, la Fédération de Russie, hier bénéficiaire des ressources intellectuelles et financières internationales, devient pays donateur et initiateur de projets mondiaux. Certaine que les résultats de la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance tenue à Moscou en septembre 2010 permettront de mieux coordonner les politiques éducatives, elle a désormais pour principal objectif d'associer activement toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des décisions et initiatives énoncées dans le Cadre d'action et de coopération de Moscou, adopté à l'issue de la Conférence.

M. Wijayamuni Zoysa (Observateur de Sri Lanka) dit que les différents engagements internationaux pris par Sri Lanka en matière de promotion de la qualité et de l'équité dans l'accès à l'éducation se retrouvent dans la détermination du Gouvernement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'élimination des disparités entre les sexes et à l'éducation primaire pour tous. De nombreuses mesures sont déjà en place: éducation gratuite et obligatoire jusqu'à 14 ans, soins de santé, repas, manuels scolaires et uniformes gratuits pour les élèves, bourses d'études, mais aussi réformes judiciaires pour une meilleure protection des enfants (jeunes en détention, travail des enfants, âge minimum du travail). Des dispositions ont aussi été prises pour soutenir les enfants touchés par le conflit, et un programme gouvernemental d'écoles adaptées aux besoins des enfants contribue à l'amélioration de la qualité et de la sûreté des établissements scolaires. Ainsi, le taux d'alphabétisation s'est nettement amélioré, tout comme le taux net de scolarisation et la parité dans l'éducation. En outre, des stratégies de réduction des risques et de préparation aux catastrophes ont été intégrées au programme général des écoles du pays.

M. Momen (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence.

M. Varela (Philippines) souligne l'importance et le caractère urgent du thème retenu pour la session du Conseil à l'approche de la date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation. La nécessité s'impose de réorienter les priorités mondiales dans ce domaine vers l'amélioration de l'enseignement et la promotion de politiques novatrices. L'attachement du Gouvernement philippin à l'éducation transparaît dans la part du budget que l'État alloue chaque année à ce secteur (18,4 % d'augmentation par rapport à l'année écoulée). Le programme d'écoles maternelles pour tous mis en place en 2011 devrait permettre à quelque 2 millions de jeunes enfants de faire l'apprentissage de l'école. M. Varela cite d'autres initiatives prises pour éliminer les obstacles matériels à la scolarisation: programmes de subsides conditionnels; gratuité des frais annexes; programme d'alimentation scolaire; écoles adaptées aux besoins de l'enfant, où les enfants vulnérables et défavorisés sont pris en charge avec toute l'attention voulue. Dans son action en faveur de l'éducation, le Gouvernement s'attache aussi à la qualité de l'enseignement dispensé et veille à réunir non seulement les ressources financières mais aussi les capacités institutionnelles de tous les intervenants dans la prestation des services d'éducation. Le programme scolaire de base a été porté à douze années au lieu de dix, et l'accent a été mis aussi sur l'éducation et la formation des enseignants.

M. Koterec (Slovaquie) s'associe à la déclaration faite par la Pologne au nom de l'Union européenne et se félicite que le projet de déclaration ministérielle, qui rappelle les engagements pris à l'échelle internationale, soit prêt à être adopté. En Slovaquie, l'éducation au développement, articulée autour des valeurs de solidarité, d'égalité, d'inclusion et de coopération, est l'une des composantes majeures de la stratégie d'aide au développement: au cours de la période 2005-2010, 1 million d'euros ont été investis dans les programmes d'éducation au développement. Le Ministère des affaires étrangères

soutient les activités des organisations non gouvernementales slovaques en faveur de l'éducation au développement, dans le cadre du programme Slovak AID. Le Gouvernement slovaque accorde aussi des bourses d'études à des étudiants de pays en développement (180 étudiants en bénéficient actuellement dans les universités du pays, essentiellement en médecine, en économie et en gestion), pour un montant annuel d'environ un million de dollars.

M. Julin (Finlande) s'associe à la déclaration de l'Union européenne et fait observer qu'il existe un vaste consensus sur ce qu'il convient de faire en matière d'éducation, mais que l'action fait défaut. L'expérience de la Finlande a montré qu'il était impératif d'opter pour une approche globaliste, d'accorder un poids croissant à l'emploi en associant davantage les employeurs au débat sur l'éducation, et de veiller à la formation des enseignants et leur assurer des conditions de travail décentes. M. Julin appelle l'attention sur l'efficacité de l'aide et la qualité de la prestation de l'aide dans le domaine de l'éducation. Il déplore l'ampleur du chevauchement des activités et le gâchis des ressources financières et autres, dus au manque de coordination des donateurs ou au mauvais ancrage de l'action des donateurs dans les stratégies nationales en matière d'éducation, tous défauts qui doivent être corrigés si l'on veut obtenir de meilleurs résultats.

M^{me} Sika (Lettonie), s'étant associée à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, indique qu'en Lettonie, on s'efforce depuis 1995 de sensibiliser à la nécessité de mettre en œuvre les objectifs internationalement convenus en matière d'éducation et d'alphabétisation. En vue d'atteindre les buts du plan mondial d'action en faveur de l'éducation pour tous et de mettre en œuvre la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, le Ministère de l'éducation et des sciences et la Commission nationale lettone pour l'UNESCO ont conclu un accord pour poursuivre l'adaptation du système éducatif letton aux différents besoins des apprenants.

Les directives adoptées dans le pays en faveur d'une politique d'apprentissage tout au long du cycle de vie privilégient la disponibilité de l'apprentissage tout au long de la vie, la qualité élevée de l'offre d'éducation en fonction des groupes d'apprenants et l'amélioration de la gestion des ressources. Éminemment conscientes du rôle des enseignants dans le processus éducatif, les autorités continuent d'investir dans la formation des formateurs. De plus, un système d'enseignement bilingue permet aux enfants et aux adultes appartenant à des minorités de prendre part à la vie sociale. Compte tenu de sa situation géographique et sociale, la Lettonie est un bon exemple de la façon dont le système éducatif peut pourvoir aux besoins très divers et très changeants de la société. Elle est entièrement disposée à coopérer et échanger des données d'expérience avec les autres pays qui se heurtent notamment à des problèmes de migration des étudiants et de la main-d'œuvre.

La première partie de la séance prend fin à 18 heures.